Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122509-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-09

Objet :		
Demande de subventions pour la tranche n°2 pour la rénovation de la chapelle Notre-Dame de KERVEN	Nombre de conseillers en exercice	**29**
	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122509-DE

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, indique que la première tranche des travaux de rénovation de la chapelle de Kerven arrive à son terme. Elle a porté sur la restauration de l'extérieure de la partie ouest de l'édifice, avec la réfection complète de la charpente et de la couverture.
Des travaux de maçonnerie ont également été réalisés sur la façade, ainsi que la rénovation des cloches et du paratonnerre.
Le coût de cette première étape s'élève à 555 634,29 € HT.
La seconde tranche, qui concernera la rénovation de la partie extérieure est de la chapelle, débutera prochainement.
Le montant prévisionnel des travaux pour la réalisation de cette phase est de 572 250,51 € HT.
Pour financer cette nouvelle tranche, la commune envisage de solliciter plusieurs aides :

- une aide de la DRAC au titre des monuments historiques ;
- une aide de la Région Bretagne dans le cadre du programme « restauration des édifices publics protégés » ;
- une prime de la Région Bretagne Skoaz Ouzh Skoaz complétant la mise en place de la souscription publique auprès de la Fondation du Patrimoine
- une aide du Conseil Départemental du Finistère au titre du Fonds de soutien au patrimoine mobilier;
- une aide du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du volet 2 du pacte Finistère 2030.

Les demandes concernant le fonds de concours de CCA et la donation ont déjà été déposées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	
Maitrise d'œuvre	52 601.82 €	Fonds de concours CCA	29 319.50 €	
Restauration clocher et façade	167 673.97 €	Fonds soutien au patrimoine mobilier CD29	18 794.55 €	
Charpente menuiserie	177 653.49 €	Pacte Finistère 2030 - volet 2	24 432.92 €	
Couverture	122 253.29 €	DRAC	172 575.15 €	
Polychrome	32 749.94 €	Restauration des édifices publics Région Bretagne	60 000.00 €	
Vitraux - serrurerie	22 318.00 €	Prime « Skoaz ouzh skoaz » Région Bretagne	15 000.00 €	
		Donation	19 057.68 €	
		Autofinancement	236 070.71 €	41%
TOTAL DES DEPENSES TRANCHE 2	575 250.51 €	TOTAL DES RECETTES TRANCHE 2	575 250.51 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 2 décembre 2025 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le nouveau tableau de financement pour la rénovation de la chapelle de Kerven ;**
- **Sollicite les subventions pour le financement de l'aménagement auprès du l'Etat (DRAC), de la Région Bretagne et du Conseil Départemental (PACTE FINISTERE 2030 et fonds Patrimoine) ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers et à signer tout document relatif aux demandes de subventions ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 17 décembre 2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère